Freestyle Libre 2 : c'est officiel, le dispositif bientôt pris en charge !

Quatre années après l'inscription à la Liste des Produits et Prestations Remboursables du premier lecteur de glucose en continu, la Fédération Française des Diabétiques a le plaisir de vous confirmer que le dispositif FreeStyle Libre 2 sera pris en charge par l'Assurance Maladie à partir du 1er Juin 2021.

Vous étiez nombreux à nous solliciter pour connaître cette date : aujourd'hui, nous pouvons vous certifier que l'industriel Abbott et le Ministère des Solidarités et de la santé ont pu trouver un accord permettant d'inscrire le produit sur la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR).
Fidèle à son engagement de vous informer, et forte de sa mobilisation pour favoriser l'accès aux innovations thérapeutiques de toutes les personnes atteintes de diabète, la Fédération fait le point.

Tout d'abord, quelles différences avec le premier modèle ?

Le principe reste le même : il s'agit d'un appareil de mesure du glucose en continu. Comme pour le FreeStyle Libre, une manipulation rapide suffit à le poser sur le bras pour une durée de 14 jours.
En pratique, la version 2 de cet appareil offre à la fois une fiabilité améliorée (notamment dans les valeurs basses ou très basses) et une nouvelle option particulièrement intéressante : un système d'alarme. Taux de glucose bas et taux de glucose élevé peuvent être signalés et permettent donc d'anticiper les crises d'hypoglycémie ou d'hyperglycémie. Pour plus de tranquillité, il est également possible de personnaliser la tonalité de l'alarme, de se mettre en mode « ne pas déranger » ou tout simplement de la désactiver.

Attention, la fonctionnalité « alarme » ne fonctionne qu'avec un smartphone compatible sur lequel il sera nécessaire de télécharger l'application FreeStyle Libre 2 ou via le lecteur FreeStyle Libre 2 Les capteurs ainsi que l'application du système FreeStyle Libre 2 ne fonctionnent pas avec les capteurs et le lecteur du système FreeStyle Libre, ni l'appli FreeStyle LibreLink.

Une application appelée FREESTYLE LibreLinkUp permet également à une tierce personne désignée par l'utilisateur lui-même (parent, proche, etc.) de recevoir les données de glucose interstitiel de la personne utilisant le dispositif (20 personnes peuvent être liées à un compte).

Pourrais-je bénéficier du remboursement FreeStyle Libre 2 ?

Le système peut être pris en charge par la Sécurité Sociale pour les personnes atteintes de diabète de type 1 ou de type 2 (adultes et enfants âgés d'au moins 4 ans) traités par insulinothérapie intensifiée (par pompe externe ou ? 3 injections par jour).
Le produit reste par ailleurs en vente libre, sans possibilité de prise en charge, pour toutes les autres personnes atteintes de diabète qui le souhaiteraient sur le site internet FREESTYLE.

Aujourd'hui, nous savons que les indications de prescription du dispositif suscitent chez vous des incompréhensions. Nous vous confirmons que nous travaillons sur cette question avec les sociétés savantes ainsi que les autorités de santé.

Quelle prise en charge ?

L’assurance maladie prend en charge l’auto-surveillance par capteur FreeStyle Libre 2 OU par autosurveillance conventionnelle discontinue. Ainsi, si le patient utilise le FreeStyle Libre 2, la prescription de bandelettes et lancettes pour lecteur de glycémie capillaire sera limitée à 100 bandelettes et 100 lancettes, par patient et par an.

Le remboursement du lecteur Freestyle Libre 2 n'est pris en compte que si le précédent lecteur Freestyle Libre a plus de 4 ans.

A qui pourrais-je m’adresser pour bénéficier de ce dispositif ?

La prescription initiale ainsi que la prescription faisant suite à la période d’essai doivent être assurées par un diabétologue ou par un pédiatre expérimenté en diabétologie. Son renouvellement peut par la suite être assuré par tout médecin.

Le FreeStyle Libre 2 sera réservé aux patients ayant reçu une éducation thérapeutique ainsi qu’une formation spécifique à l’utilisation du système flash d’autosurveillance du glucose interstitiel.

Accès à FreeStyle Libre : un combat désormais ancré dans l’histoire de la Fédération

La Fédération Française des Diabétiques se réjouit véritablement de l’inscription au remboursement du FreeStyle Libre 2.

En 2015, lors de la création du Diabète LAB de la Fédération, notre intervention auprès des autorités avait été cruciale pour favoriser le remboursement du FreeStyle Libre, enfin reconnu comme dispositif améliorant significativement la qualité de vie des patients.

En avril 2020, la Fédération avait à nouveau adressé une contribution à la Haute Autorité de Santé pour porter la voix des personnes atteintes de diabète dans la perspective de l’évaluation du FreeStyle Libre 2. En effet, notre Diabète LAB avait notamment pu réaliser une étude qualitative dédiée à la thématique de l’alarme auprès de sept adultes atteints de diabète et de deux parents d’enfants diabétiques de moins de 18 ans. Cette étude nous avait permis d’insister notamment sur les apports de l’alarme en termes de diminution de la charge mentale, en particulier la nuit, pendant la conduite ou encore l’activité physique.

A lire aussi : Du Freestyle Libre au Freestyle Libre 2 : que change l'alarme pour les patients ?